

Ne manquez pas la rentrée de la Compagnie du Proscenium !

A l'occasion des Journées européennes du Patrimoine et
l'initiative de la Municipalité de Saint-Fargeau
Ponthierry, le Proscenium célébrera le 80^e anniversaire
de la Libération de la Commune le samedi 21 septembre.

Embouteillage

Les voitures deviennent des salles de spectacle,
une expérience théâtrale à tester !

Samedi 28 septembre à Boissise-le-Roi

Dimanche 29 septembre à Sivry-Courtry

Deux Labiche sinon rien !

Une comédie très riche en couleurs et en
rebondissements.

Samedi 5 octobre à Voisenon

Samedi 16 novembre à Sivry Courtry

Renseignements sur le site Internet et sur la page
Facebook de la Compagnie.



Une école de théâtre à Ponthierry et Pringy

Hôtel de Ville - 185, avenue de Fontainebleau
77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

☎ 06 08 28 07 32

Licence : L-R-23-3307

Retrouvez le Proscenium sur Internet :

www.compagnieduproscenium.com

Page Facebook : Cie du Proscenium

Avec le soutien des Municipalités de Ponthierry et Pringy

NOS ATELIERS

Durant le 1^{er} trimestre, les comédiens amateurs apprennent les bases de la pratique théâtrale à travers des exercices collectifs et individuels, des jeux dirigés, des improvisations, des mises en situation. Cette initiation est ensuite mise en pratique lors des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres consacrés à la création d'un spectacle.

Tous les spectacles seront présentés au public au cours des Premières du Proscenium 2025 en juin 2025.

Mercredi

Théâtre Adultes de 20h30 à 23h

Jedi

Théâtre Adultes de 20h30 à 23h

Nos ateliers sont ouverts à tous les comédiens amateurs adultes, débutants ou plus expérimentés. Ils se dérouleront toutes les semaines, de fin septembre 2024 à fin juin 2025. Vous recevrez, début septembre, un mail confirmant votre inscription et vous donnant les dernières précisions.

TARIFS

Important : malgré l'inflation, la Compagnie du Proscenium a choisi de ne pas augmenter ses cotisations depuis 11 ans, afin de continuer à proposer des tarifs accessibles pour le plus grand nombre !

Chaque comédien amateur doit régler :

- ✓ **L'adhésion annuelle** de 15 euros (qui couvre notamment l'assurance obligatoire),
Cette adhésion doit être payée au moment de l'inscription.
- ✓ **Trois cotisations de 100 euros trimestrielles** dans l'année.

Toutes les cotisations doivent être réglées lors du 1^{er} atelier soit en un seul chèque, soit en trois chèques qui seront encaissés en octobre 2024, janvier 2025 et avril 2025 (Merci de ne pas postdater vos chèques).

Attention : nous vous rappelons que **toute année commencée est due en entier**. La Compagnie prend en effet des engagements financiers à l'année, calculés en fonction du nombre de comédiens inscrits en début de saison. Pour cette raison, aucun règlement perçu par la Compagnie ne pourra être remboursé.

Important à savoir !

La Compagnie du Proscenium souscrit une assurance Responsabilité Civile pour tous ses comédiens.

En vous inscrivant à la Compagnie du Proscenium, vous vous engagez à respecter les statuts de l'Association (transmis sur demande). Vous autorisez également la Compagnie à utiliser des photos prises durant les ateliers ou les spectacles pour assurer sa promotion sur différents supports (Internet, presse, plaquettes...).

Certains comités d'entreprise peuvent prendre en charge une partie de vos cotisations. Renseignez-vous !...

Conditions d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et nous limiterons le nombre de comédiens dans chaque atelier afin de garantir la qualité du travail qui y est effectué. Nous vous conseillons donc de réserver votre place au plus vite en renvoyant votre bulletin d'inscription accompagné de votre chèque d'adhésion.